

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Fructose 51% w/w SL

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0099

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0028929-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FRUCTOSE 51% W/W SL
WESPENFALLE
DESINTEC FLY & WASP ATTRACTANT
INSECT ATTRACTANT
FRUCTOLURE
WASP ATTRACT
ATTRACTIF GUEPES FRELONS FRUCTOSE
GUEPES & FRELONS ATTRACTIF
GUEPES ET FRELONS LIQUIDE POUR PIEGE
MUSCATTRACT
PROTECTA GUEPES & FRELONS ATTRACTIF
MUSCADRINK FORTE
GUEPES ET FRELONS ATTRACTIF
KLASH GUEPES ET FRELONS ATTRACTIF
LIQUIDE POUR PIEGE GUEPES ET FRELONS
VESPADRINK FORTE
VESPAREX
GUEP-APENS
VESPATTRACT

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ARMOSA TECH SA
	Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0099	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0028929-0000	

Date de l'autorisation

16/12/2022

Date d'expiration de
l'autorisation

30/04/2032

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

ARMOSA SA

Adresse du fabricant

Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

Emplacement des sites de
fabrication

Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

2326 - D-fructose

Nom du fabricant

ARMOSA TECH

Adresse du fabricant

Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

Emplacement des sites de
fabrication

Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

Substance active

1425 - Acide acétique

Nom du fabricant

ARMOSA TECH

Adresse du fabricant

Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

Emplacement des sites de
fabrication

Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	51,03
Acide acétique		Substance active		200-580-7	0,9

2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

--

Conseils de prudence

--

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif guêpes et mouches – liquide concentré

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Vespula spp. Nom commun: Guêpe Stade de développement: Adultes
Nom scientifique: Dolichovespula spp. Nom commun: Guêpe Stade de développement: Adultes
Nom scientifique: Vespa spp.

Nom commun: Frelon
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Drosophila spp.
Nom commun: Mouches de fruits
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Musca domestica
Nom commun: Mouches domestiques
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur
Extérieur
Intérieur et extérieur autour des bâtiments : guêpes, frelons et mouches.
Intérieur : pour lutter contre la mouche des fruits, il peut être utilisé non dilué dans tous les endroits où celles-ci créent une gêne : hôtel, restaurants, cuisines, cuisines collectives, supermarchés, magasins de fruits et légumes, ...

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
A utiliser avec un piège adéquat.
Guêpes, frelons, mouches domestiques : utilisé dilué dans un piège approprié hors duquel les guêpes, frelons et mouches domestiques ne peuvent pas s'échapper.
Mouches des fruits : utilisé non dilué dans un piège duquel les mouches des fruits ne peuvent pas s'échapper.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Mouches, guêpes, frelons : 100 mL de produit avec 300 mL d'eau.
Mouches des fruits : 50 ml de produit non dilué pour couvrir une surface de 4 m².
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Mouches, guêpes, frelons : mélanger 100 mL de produit avec 300 mL d'eau. A adapter en fonction de la taille du conditionnement (par exemple 50 mL + 150 mL d'eau en cas de conditionnement de 50 mL).
Mouches des fruits : verser 50 ml de produit non dilué dans le piège pour couvrir une surface de 4 m².

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Flacon en verre : 50 mL à 5 L
Flacon PEHD : 50 mL à 5 L

Flacon PE/PA : 50 mL à 5 L

Sachet PE/PP : 10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 mL (à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L ; boîtes en carton jusqu'à 2,5 L ; Sacs (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine
Conserver dans un endroit bien ventilé
Tenir au frais
Protéger du gel
Protéger de la lumière
Durée de conservation : 2 ans

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Pour les guêpes et frelons :
 - Si le produit n'est pas assez efficace, changer l'emplacement du piège.
 - Préférer tôt le matin/ou tard le soir pour installer le piège afin d'éviter une forte densité de guêpes et de frelons. Le piège doit être utilisé au début du printemps ou au début de l'activité des guêpes et des frelons.
 - En cas de forte densité de guêpes et de frelons, plusieurs pièges doivent être utilisés (3-4) et être placés jusqu'à 10 mètres d'intervalle les uns des autres.
 - Pour une efficacité maximale, le piège doit être placé, suspendu ou fixé à une hauteur d'environ 1,2 à 2 mètres du sol.
 - Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les guêpes et les frelons.
 - Environ 1/3 d'espace d'air libre est laissé entre le produit et la sortie du piège afin de garder les guêpes et les frelons à l'intérieur du piège.
 - Vérifier les pièges et renouveler le produit au moins une fois par semaine. Remplacer également le produit lorsque le piège est saturé de guêpes et de frelons ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.
- Pour les mouches :
 - Si le produit n'est pas assez efficace, changer l'emplacement du piège.
 - En cas de forte densité de mouches, plusieurs pièges doivent être utilisés (3-4) et être placés jusqu'à 10 mètres d'intervalle les uns des autres.
 - Pour une efficacité maximale, le piège doit être placé, suspendu ou fixé à une hauteur d'environ 1,2 à 2 mètres du sol.
 - Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les mouches.
 - Environ 1/3 d'espace d'air libre est laissé entre le produit et la sortie du piège afin de garder les mouches à l'intérieur du piège.
 - Vérifier les pièges et renouveler le produit au moins une fois par semaine. Remplacer également le produit lorsque le piège est saturé de mouches ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.
- Pour les mouches des fruits :
 - Si le produit n'est pas assez efficace, changer l'emplacement du piège.
 - En cas de forte densité de mouches des fruits, plusieurs pièges doivent être utilisés (3-4) et être placés jusqu'à 10 mètres d'intervalle les uns des autres.
 - Pour une efficacité maximale, le piège doit être placé, suspendu ou fixé à une hauteur d'environ 1,2 à 2 mètres du sol.
 - Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les mouches des fruits.
 - Environ 1/3 d'espace d'air libre est laissé entre le produit et la sortie du piège afin de garder les mouches des fruits à l'intérieur du piège.
 - Vérifier les pièges et renouveler le produit au moins une fois par semaine. Remplacer également le produit lorsque le piège est saturé de mouches des fruits ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.
- En cas de forte infestation, utiliser un piège à mouche contenant 500 mL de produit.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Conserver hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Se conformer aux instructions d'utilisation. Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...).
- Ne pas utiliser loin des habitations.
- Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
- Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Tenir au frais.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

- Les attractants sont utilisés à titre préventif, mais ne conviennent pas pour se protéger des piqûres de guêpes.